Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201172-20251215-2025121502-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2026

Le conseil municipal est informé de la nécessité de créer des postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (28/35e) suite à l'avancement de grade de Mme MEYNIER Typhaine et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet suite à l'avancement de grade de Mr GUERIN Eric
Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2026.

Vu l'avis favorable du CST en date du 16/09/2025 fixant les ratios d'avancement pour l'année 2026,

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- ✓ Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (28/35e)
- ✓ Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (28/35e)
- ✓ Créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

Il décide donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe à : 35 h
- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe : 28/35e
- 1 adjoint administratif : 30/35e
- 1 adjoint administratif : 14/35e
- 4 adjoints techniques principaux de 1ère classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 2e classe : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe : 32 h
- 2 adjoint technique : 35 h
- 1 adjoint technique principal de 2e classe : 17.5/35e
- 1 adjoint technique : 25.22/35e
- 1 adjoint d'animation principal de 1ère classe : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 32 h
- 1 adjoint d'animation : 35 h
- 1 adjoint d'animation : 25/35e

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents contractuels rémunérés sur la base de l'échelle C1 – échelon 1 pourront être recrutés.
Les crédits budgétaires ont été prévus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian LE MAITRE

La secrétaire,
Sandrine OLLIVIER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201172-20251215-2025121502-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Date de convocation 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, Mme Karine LE VAILLANT, M. Pascal GOHARD, Mme Arlette COLOMB, Mme Sandrine OLLIVIER, Matthieu SAINT-CAST, Mme Jeannine NARDUZZI, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORE, Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER, Mme Simone CHARPENTIER, M. Hugues LESAGE,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Vincent RAOUL (procuration à M. Nicolas HEURTEL), M. Daniel BURLOT (procuration à Mme Léone LE PROVOST)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, Mme CHNOUKI Catherine,

Madame Sandrine OLLIVIER a été nommée secrétaire de séance